

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	59 (1990-1991)
Artikel:	Perceptions et interprétations critiques de la Révolution française
Autor:	Michaud, Marius
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818130

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PERCEPTIONS ET INTERPRÉTATIONS CRITIQUES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

MARIUS MICHAUD

La manière dont la Suisse et plus particulièrement le canton de Fribourg ont fêté le bicentenaire de la Révolution française est encore présente à l'esprit de tous. Selon la plupart des observateurs, nul n'aurait su faire plus sourde oreille à un événement d'une telle importance, et un commentateur fribourgeois d'ajouter: «Ce qui est court de vue, quand on sait que la Confédération a bel et bien été fondamentalement remodelée — fût-ce par la force — dans les puissants courants qui ont suivi la Révolution»¹.

Ce manque d'intérêt s'explique par de multiples raisons, entre autres le souci de préserver le consensus politique et social actuel; il trouve aussi sa raison d'être dans une évolution de la mémoire critique de la Révolution qui, en deux cents ans, est passée de la confrontation directe à un désintérêt manifeste.

La présente communication est consacrée essentiellement à l'évolution chronologique des perceptions et interprétations critiques de la Révolution française en pays de Fribourg, de 1789 à nos jours; nous tenterons ensuite d'en dégager quelques thèmes qui, par leur permanence, intéressent directement les préoccupations de ce cent cinquantième anniversaire.

1. Evolution chronologique

On peut distinguer chronologiquement trois périodes. La première, de 1789 à 1857, est marquée par la confrontation directe avec les principes de quatre-vingt-neuf et les premiers débats. La seconde moitié du siècle, de 1857 à 1914, se nourrit du culte du souvenir et les controverses hésitent entre l'acceptation et le refus. Déclenchées par la première guerre mondiale, les crises du XX^e siècle ouvrent une troisième période qui met au défi l'héritage idéologique de la Révolution.

¹GREMAUD M., «Sur un bicentenaire réussi. Tonton 1^{er} «ça ira», in *La Gruyère*, 18 juillet 1989.

2. Confrontation directe et premiers débats (1789-1857)

Etant donné la soudaineté et le caractère radicalement nouveau de ce que l'on appela d'abord timidement «les événements» ou les «troubles de France»², la Révolution française détermina d'emblée des appréhensions et perceptions pour le moins contrastées.

Interrogeons d'abord les premiers témoins, c'est-à-dire ces officiers, sous-officiers, soldats, domestiques, «suisses de porte» et autres «revenus» de France dont les «propos» jugés «incendiaires» furent rapportés et dénoncés au Conseil secret et de la guerre. Ce sont plutôt des slogans, des rumeurs, des mots d'ordre popularisés. En voici quelques exemples volontairement brefs:

«Vive la Nation!»³

«Vive le Roy!»⁴

«Vive le Tiers Etat!»⁵

«Point de procureurs, point d'avocats, point de baillis,
en un mot point de seigneurs,
il faut faire comme en France!»⁶

Comme on le constate, ces «propos incendiaires» sont très marqués par la propagande, révolutionnaire et contre-révolutionnaire.

Par rapport à ces premières réactions à chaud, les réflexions plus élaborées des milieux légitimistes et ultras frappent par leur rigueur et leur intransigeance. Elles révèlent l'influence des prêtres et évêques réfractaires émigrés dans le canton; ce sont eux qui diffusèrent à Fribourg les idées de Burke, de Maistre, de Bonald, pour citer les grands noms de la pensée contre-révolutionnaire, auxquels il faut ajouter, dans le cas de Fribourg, ceux de Barruel et de Charles-Louis de Haller. Les *Souvenirs* de Nicolas de Gady⁷, le chef de file des officiers fribourgeois de tendance légitimiste et, d'une manière encore plus éclatante, les travaux, demeurés inédits, de Jean-François d'Uffleger, le principal théoricien de l'ultracisme à Fribourg, contiennent pratiquement l'essentiel des thèmes de la pensée contre-révolutionnaire: thèse du «complot maçonnique», désaveu des «Lumières», explication de la Révolution comme un châtiment de Dieu, etc.

²Ces expressions sont extraites des procès-verbaux ou «Manuals» des Conseils.

³AEF, Conseil secret et de la guerre, 1791, I, 198.

⁴Ibid.

⁵Id., 1790, II, 29.

⁶Id., 1794, V, 75.

⁷GADY N. de, «Notice biographique sur le général de Gady et ses Souvenirs écrits en 1838», in ASHF 4, 1888, pp.429-506.

A la veille de 1830, la vigueur de la pensée ultra, confortée par le rétablissement du patriciat, puis par le rappel des Jésuites, pouvait laisser présager une victoire des forces de la résistance. Le canton allait-il s'acheminer vers la théocratie? En fait, tout bascula dans les circonstances que l'on sait.

En reconnaissant dans son article 2 que «le pouvoir souverain émane du peuple», le décret du 7 décembre 1830 condamnait la doctrine de l'origine divine du pouvoir et mettait fin au régime patricien. La proclamation des grands principes révolutionnaires dans la Constitution de 1831 va déterminer une attitude nouvelle face à la Révolution. Le débat portera désormais moins sur la Révolution elle-même que sur l'interprétation des notions de liberté et d'égalité. Elle divisera les vainqueurs et entraînera le schisme entre libéraux et radicaux.

Il se produisit un phénomène quelque peu analogue au niveau de l'historiographie qui fait ses premiers pas avec le Dr Jean-N. Berchtold et Alexandre Daguet. Publiée de 1841 à 1852, l'*Histoire du canton de Fribourg* du premier est un hymne à la Démocratie et au Catholicisme comme en témoignent les préfaces, et notamment celle de 1845, où l'on découvre cette observation digne de retenir notre attention: «Ce Catholicisme et cette Démocratie sont les deux bases de la nationalité fribourgeoise»⁸.

Dès qu'il aborde la période contemporaine, Berchtold ne parle plus du canton, mais de la «patrie commune», d'un «peuple de frères», d'«une harmonie entre toutes les parties de ce nouveau tout»⁹.

Daguet inspire une autre génération, moins romantique et plus critique. Dans la même ligne que l'Anglais Edmond Burke, sans que l'on puisse dire s'il y a eu influence ou non et, chose intéressante, près d'un siècle avant Jacques Godechot, il tente, dans son *Histoire de la Confédération suisse*, dont la première édition date de 1861, de «normaliser» la Révolution française en la présentant non pas comme un phénomène isolé, mais comme la «fille de trois révolutions qui l'ont précédée en Europe: la révolution anglaise (1688), la révolution américaine (1774) et la révolution genevoise»¹⁰. Il ajoute aussitôt: «Mais chez ces trois peuples la révolution s'attaquant à l'ordre purement politique, avait respecté les principes et les institutions du christianisme. Il n'en fut pas de même en France, où tout l'ordre religieux, politique et social s'écroula à la fois». On retiendra de cette remarque l'attention au problème religieux.

Mis à part cette perspective originale, Daguet poursuit dans la ligne de l'historiographie libérale. Ses jugements sont cependant beaucoup plus modérés avec quelques

⁸BERCHTOLD J.-N., *Histoire du canton de Fribourg*, préface à la seconde partie, Fribourg 1845, p. IX.

⁹Id., troisième partie, Fribourg 1852, pp. 376-377, 379.

¹⁰DAGUET A., *Histoire de la Confédération suisse depuis les temps anciens jusqu'en 1864*, Lausanne 1872, p. 486.

¹¹Ibid.

divergences notables, ainsi son appréciation du régime helvétique, tout à fait négative par rapport à Berchtold. Le ton surtout change. Contrairement à son devancier animé du feu sacré de la Démocratie, Daguet se dit «animé par le patriotisme» et veut avant tout «cultiver un sentiment religieux, humain et national»¹².

3. Entre l'acceptation et le refus (1857-1914)

Par rapport à la première, la seconde moitié du XIX^e siècle marque un net apaisement des luttes politiques. La création de l'Etat fédéral, le retour de Mgr Marilley après huit ans d'exil, l'adoption de la Constitution du 7 mai 1857 créent les conditions d'un nouvel équilibre politique.

Celui-ci sera de courte durée et les événements ultérieurs ne tarderont pas à relancer le débat idéologique par journaux d'opinion interposés. Ce dernier se déroule de moins en moins en vase clos, mais dans la perspective du libéralisme triomphant de 1848 d'une part, et de l'attitude de l'Eglise catholique face au monde moderne d'autre part. Il en résulte, au niveau de la doctrine, une hésitation permanente entre l'acceptation et le refus pur et simple.

Un troisième facteur avive le débat: c'est le culte du souvenir, ou plutôt des souvenirs puisqu'à la journée du 10 août et à celles des massacres de septembre sont venus s'ajouter, selon un enchaînement considéré comme inéluctable, l'invasion de 1798 et, plus tard, le Sonderbund. Ces événements sont encore très présents dans la mémoire collective, surtout au sein des familles de l'aristocratie fribourgeoise plus particulièrement touchées par la Révolution où leur souvenir se transmet de génération en génération, comme l'a bien montré Gonzague de Reynold dans le premier tome de ses *Mémoires*¹³. Il faut garder présent à l'esprit le poids de ces souvenirs si l'on veut comprendre l'attitude du mémorialiste de Cressier face aux Révolutions du XX^e siècle, mais aussi celle d'un journal tel que *La Liberté* face à la Révolution et au libéralisme.

Il m'a paru intéressant à cet égard de voir comment le porte-parole du conservatisme extrême dans le canton de Fribourg avait rendu compte dans ses colonnes de la fête nationale française de 1880 à nos jours. Il n'est pas sans intérêt de constater que ce journal a visiblement voulu ignorer l'événement. Et lorsque commentaire il y a, c'est avec la ferme intention de dénigrer la fête, ou d'accréditer la thèse de l'indifférence du peuple.

Ainsi, le 18 juillet 1880, le correspondant résume la fête en trois lignes: «... aucun enthousiasme n'a été manifesté par la population parisienne, froide, indifférente, presque anxieuse»¹⁴.

¹²Id., 7^e édition, Lausanne 1879, p. 556.

¹³REYNOLD G. de, *Mes Mémoires*, I, Genève 1960, deuxième partie, pp. 45-284.

¹⁴*La Liberté*, 18 juillet 1880.

A partir de 1880, les correspondants haussent le ton et dénigrent volontiers la décision de la Troisième République de consacrer le 14 juillet fête nationale. Ainsi le 18 juillet 1883:

«Une fête, dite «nationale», a été instituée depuis 4 ans pour célébrer la fameuse journée où la population parisienne, le 14 juillet 1789, s'empara de la Bastille et promena dans Paris les têtes sanglantes de pauvres victimes assassinées. Le régime actuel, digne de glorifier ces scènes de cannibalisme sauvage, a déployé toutes ses ressources pour donner le plus grand éclat à la solennité révolutionnaire du 14 juillet. Mais l'enthousiasme national est froid»¹⁵.

Dans les années ultérieures, les mentions se font de plus en plus rares, exception faite de quelques commentaires particulièrement fournis et dédaigneux. Ainsi en 1885, à la date du 18 juillet. Datée du 15, la lettre politique du jour commence ainsi: «Hier, l'Eglise fêtait saint Bonaventure, l'admirable docteur franciscain; l'Etat, de son côté, fêtait la Révolution de 1789, opérée surtout en haine de Dieu, de son Eglise et de ses Saints. La véritable joie de cette fête nationale consiste à insulter l'Eglise en la forçant à paraître prendre part à cet anniversaire de l'assassinat, qui est celui de l'ignoble conquête de la Bastille par une lâche populace, armée par les infâmes meneurs de l'époque. On illumine, on pavoise nos églises, on organise des danses immondes sur leurs parvis; bien plus, on fait chanter l'airain béni de nos cloches. L'abominable Nation est partout»¹⁶.

La suite de la lettre est une attaque en règle contre les écoles laïques, et plus particulièrement contre Georges Clémenceau, le chef des radicaux.

La controverse ne dépassera guère ce niveau jusqu'en 1914 et il faut attendre les années cinquante pour assister à un véritable changement de cap.

4. L'héritage de la Révolution au défi (1914-1990)

La Grande Guerre et ses répercussions — la révolution russe, le communisme, la crise des démocraties, le développement des fascismes — auront des répercussions majeures sur l'historiographie et les interprétations de la Révolution française.

Cette évolution est tout à fait perceptible sur l'historiographie. Certes, certains thèmes demeurent et ne changent guère, tels l'émigration et le culte du souvenir. Il en va autrement pour l'historiographie de Pierre-Nicolas Chenaux et de la période pré-révolutionnaire qui connaît entre les deux guerres un essor déterminant avec les travaux de Gaston Castella, Marcel de Weck, Henri Naef, Pierre de Zurich et Jeanne

¹⁵Id., 18 juillet 1883.

¹⁶Id., 18 juillet 1885.

¹⁷REYNOLD G. de, *La Démocratie et la Suisse*, Berne et Bienne, Ed. du Chandelier, 1929.

Niquille. Peu ou prou, ces historiens ont été influencés par les mouvements politiques de leur temps, mais leurs travaux, bien éloignés de l'histoire romantique d'un Berchtold, sont demeurés largement exempts de contaminations par trop visibles.

Tel ne fut pas le cas d'un Gonzague de Reynold qui a fortement réagi à ces événements. Il nous a paru intéressant de rechercher des traces de sa conception de la Révolution non pas dans des œuvres majeures telles que *La Démocratie et la Suisse*¹⁷, mais dans les cours du professeur, plus proches de l'actualité et à la formulation plus directe et plus spontanée. C'est ainsi que nous avons retenu un cours de Berne et un cours de Fribourg.

Le cours de Berne date de l'année académique 1919/1920, une date particulièrement significative, et s'intitule «Critique de la Révolution»¹⁸. En leçon d'ouverture, Reynold développe sa thèse «d'une seule révolution», de la Renaissance à la Révolution française, pour aboutir à la première guerre, à la révolution russe et à la crise américaine. Ses considérations sur la Révolution française sont imprégnées de Maurras, mais son jugement sur l'animateur de l'Action française n'est pas sans nuances. Certes, Reynold admire «la puissance et la volonté d'un homme unique, lorsqu'il a le génie et la force nécessaire, même lorsqu'il se met en contradiction avec son temps»¹⁹, mais il formule aussitôt toute une série de réserves:

«Réserves : le monarchisme, l'antiprotestantisme, l'antiromanism, l'antimodernisme, la manière d'envisager le point de vue religieux; trop d'exclusivisme dans la pensée, de violence dans l'action; un magasin d'idées toutes faites de tous les [horizons]»²⁰.

Reynold conclut son cours en reconnaissant qu'il avait souvent dépassé sa propre pensée; son but: maintenir en présence les contraires.

Le cours de Fribourg remonte au semestre d'été 1943 et était consacré à «Charles-Louis de Haller et son temps»²¹. L'organisation de ce cours entraîna quelques remous dans l'entourage de Reynold et le conseiller d'Etat Joseph Piller crut bon d'en rendre l'organisateur discrètement attentif dans une lettre du 11 mai 1943:

«La doctrine politique de Haller semble bien avoir été la théocratie, à laquelle il a consacré le 4^e volume de sa *Restauration des Sciences politiques*. Cette doctrine ne pourrait être présentée par Fribourg comme notre doctrine, les Fribourgeois ayant été de tout temps des adversaires convaincus des tendances théocratiques et l'étant aujourd'hui plus que jamais»²².

¹⁸Berne, Bibliothèque nationale suisse / Archives littéraires suisses, Fonds Gonzague de Reynold, Litt. 13.

¹⁹*Id.*

²⁰*Id.*

²¹*Id.*, Ace 52bis/10. Séminaire sur Charles-Louis de Haller.

²²*Id.*, Fribourg, le 11 mai 1943. Lettre du conseiller d'Etat Joseph Piller, Directeur de l'Instruction publique du Canton de Fribourg, à Gonzague de Reynold.

Piller craignait en outre que les idées religieuses de Haller ne provoquent à Fribourg «des controverses fâcheuses» vu «que c'est son dégoût des révoltes qui avait rendu inéluctable sa rupture avec l'Eglise protestante»; selon le Directeur de l'Instruction publique, «cette thèse serait la condamnation des conservateurs protestants»²³.

Reynold s'empressa de rassurer le Directeur de l'Instruction publique sur ses intentions en affirmant, dans sa réponse du 13 mai 1943, qu'il ne s'agissait pas d'adopter la doctrine du penseur bernois, mais «de l'étudier à fond une bonne fois, ce qui n'a jamais été fait»²⁴. Et de mettre les choses au point: «Je ne crois pas d'ailleurs que son but ait été la théocratie, mais l'Etat chrétien. [...]»²⁵.

En bon tacticien, il renvoie son interlocuteur du quatrième au premier volume, les autres n'étant selon lui que la démonstration du premier. Enfin, quant à sa position religieuse, Haller s'en est expliqué dans un opuscule très rare que Reynold tient pour «un très émouvant témoignage de foi profonde»²⁶.

On retiendra surtout de cet échange de lettres la nuance doctrinale, tout à fait perceptible en dépit de la brièveté des propos, qui sépare un Reynold d'un Piller en plein milieu de la Deuxième Guerre mondiale.

5. Thèmes permanents et identité

Au terme de ce survol d'un siècle d'appréhensions et de perceptions de la Révolution française en pays de Fribourg, trois thèmes se dégagent et viennent spontanément à l'esprit: le 10 août 1792 ou le culte du souvenir, la défense de la religion ou la religion en danger, enfin l'enjeu politique et social.

a) *Le thème du 10 août ou le culte du souvenir*

Ce thème a donné lieu, des premiers témoignages des officiers et soldats à *Honneur et Fidélité* de Paul de Vallière²⁷, en passant par *La Gloire qui chante* de Gonzague de Reynold²⁸, à toute une historiographie sur laquelle nous n'avons pas insisté. Remarquons toutefois qu'il vaudrait la peine d'étudier de plus près ce culte du souvenir qui a suscité diverses manifestations et initiatives constituant une sorte de contre-anniversaire au 14 juillet.

²³Id.

²⁴Id., Cressier-sur-Morat, le 13 mai 1943. Gonzague de Reynold à Joseph Piller, Directeur de l'Instruction publique.

²⁵Id.

²⁶Id.

²⁷VALLIERE P. de, *Honneur et Fidélité. Histoire des Suisses au service étranger*. Edition originale. Neuchâtel 1913 - 2^e édition, Lausanne 1940.

²⁸REYNOLD, G. de, *La Gloire qui chante*, Lausanne 1919.

b) *La défense de la religion*

De tous les thèmes mobilisateurs du peuple fribourgeois contre la Révolution, le plus constant et le plus décisif est incontestablement celui de la défense de la religion ou de la religion en danger. Il est présent déjà dans bon nombre de «propos» dénoncés au Conseil secret. Il divise les patriotes de 89 en révolutionnaires et en modérés — Blanc, Pettolaz, Combaz — qui condamnent les excès de la politique religieuse de la Révolution. Il est à la base des réflexions d'un Berchtold et d'un Daguet sur la Révolution.

Le thème de la religion en danger et celui du 10 août sont omniprésents sous le régime radical. Les adversaires du gouvernement établissent un lien immédiat entre la Constitution civile du clergé et la politique religieuse du régime.

Dans la seconde moitié du siècle — les extraits de *La Liberté* l'illustrent —, le débat s'imprègne des controverses françaises et devient de plus en plus manichéen, c'est la lutte contre le «venin» de la Révolution, le combat du Bien contre le Mal.

c) *L'enjeu politique et social*

Preuve supplémentaire de l'emprise du facteur religieux, il marque de son estampille les débats institutionnels sur la souveraineté du peuple et l'égalité des droits.

De tous les principes révolutionnaires, c'est celui de la souveraineté du peuple qui donna lieu aux débats les plus vifs. Le régime patricien était fondé sur le principe de l'origine divine de l'autorité. Comme le rappelait en 1729 le bailli Petermann d'Odet, «tous les hommes naissent sujets à Dieu, au temps et aux Souverains»²⁹. A la veille de la Révolution, alors que la majorité des monarques européens avaient déjà renoncé à invoquer ce principe, le patriciat déclarait solennellement aux bourgeois révoltés de la capitale qu'il tenait son pouvoir «de Dieu seul» et qu'il l'exerçait «depuis plus de trois siècles»³⁰. L'école théocratique fera sienne cette maxime et en 1814 le patriciat rétabli affirmera haut et fort sa légitimité à la fois contre l'Eglise et contre la bourgeoisie de la capitale et des petites villes du canton.

Sous la Régénération, le principe de la souveraineté du peuple est l'objet de vives attaques de la part des théologiens qui lui opposent l'Ecriture Sainte; il sera également dénoncé avec virulence par les cercles ultras rassemblés autour de Charles-Louis de Haller et par les milieux légitimistes émigrés.

En dépit de ces assauts, et c'est là qu'apparaît la singularité fribourgeoise, le principe de la souveraineté émanant du peuple triomphera. Dès 1848, il est inscrit dans la

²⁹AEF, Fonds Odet, XVIII^e siècle, P. Odet. Note manuscrite, sans titre.

³⁰AEF, Troubles de 1781, III, n° 306. 11 décembre 1781. Déclaration de l'Avoyer, Petit et Grand Conseils à la bourgeoisie de la ville de Fribourg.

Constitution cantonale et demeurera à la base du droit public fribourgeois. Preuve de la vigueur de ce principe si souvent mis en cause, les pétitions fribourgeoises de 1850 à l'Assemblée fédérale qui aboutiront à la chute du régime radical se réclament implicitement de la doctrine du pouvoir émanant du peuple³¹.

En conclusion, on peut dire que des trois thèmes énumérés et analysés ci-dessus, c'est le thème de la défense de la religion ou de la religion en danger qui a eu le plus d'emprise et le plus de poids dans les diverses perceptions et appréhensions de la Révolution française dans le canton de Fribourg. Quant aux «immortels principes» de quatre-vingt-neuf inscrits dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen d'août 1789, ils sous-tendent un enjeu politique et social permanent, mais plus difficile à cerner.

³¹CASTELLA J., *L'Organisation des pouvoirs politiques dans les constitutions du canton de Fribourg*, Fribourg 1953.